

# 30%

**DE VOS SALARIÉS  
SOUFFRENT  
D'UN HANDICAP !**

ET

# 9 SUR 10

**NE L'ONT PAS DÉCLARÉ  
OU NE LE SAVENT PAS...**

Diabète, déficience auditive, asthme, allergie, daltonisme, migraine, obésité, trouble du langage, hernie discale, rhumatisme, dyslexie, hypertension, séquelles d'accidents (rotule, ligaments croisés, etc)...

Toutes ces pathologies ne signifient pas que vos salariés ne peuvent plus travailler, mais elles ont forcément un impact sur le quotidien de votre entreprise.

Dans certains pays européens, la quasi-totalité des salariés le déclare à leur employeur... avant de ne plus pouvoir travailler !

Culturellement, en France, nous confondons encore trop «handicap» (difficulté ou gêne à réaliser ce qu'une personne en bonne santé et du même âge peut faire) et «invalidité» (incapacité ou quasi-incapacité à travailler).



# PIDIE M

**LA SOLUTION CLE EN MAIN  
POUR INVITER VOS SALARIÉS  
À SE FAIRE RECONNAÎTRE**

## AVANTAGES POUR VOS COLLABORATEURS :

- > leur santé est prise en compte,
- > de meilleures conditions de travail.



## AVANTAGES POUR VOTRE ENTREPRISE :

- > une meilleure productivité,
- > surcoût nul pour l'intervention de PiDieM (via accord agréé),
- > gain financier pérenne (dès seuil 6% légal dépassé).



# PAS DE RISQUE POUR VOTRE ENTREPRISE DE NOMBREUX AVANTAGES POUR TOUS !

- > Votre temps consacré à la démarche réduit au maximum.
- > Une approche pérenne et empreinte de pragmatisme.
- > Le Handicap banalisé et dépassé.

PORTEZ UN AUTRE REGARD SUR LA DIFFÉRENCE



[www.pidiem.com](http://www.pidiem.com) - [pidiem@pidiem.fr](mailto:pidiem@pidiem.fr) - 06 79 03 95 97